

CHAPITRE 2

COMMENT OBSERVER LES PROCÈS POUR CRIMES D'ATROCITÉ

Cela peut sembler simple, mais dans les faits, l'observation de procès pour crimes d'atrocité est un travail difficile. Vous aurez besoin de beaucoup de préparation, de détermination et de cohérence pour y parvenir. Il y a de nombreuses décisions à prendre pour atteindre votre objectif.

2.1

LOGISTIQUE DE L'OBSERVATION

Il n'est pas nécessaire d'être dans la salle d'audience pour suivre un procès, si celui-ci est diffusé en direct. Cependant, la plupart des procès pour crimes d'atrocité ne sont pas retransmis sur Internet, de sorte que la présence physique de l'observateur dans la salle d'audience est généralement essentielle.

Ce que vous devez savoir :

La disposition des sièges étant différente dans chaque salle d'audience, il n'est pas possible de préciser à quel endroit les observateurs doivent s'asseoir. Le plus important est que les observateurs puissent clairement observer, entendre et suivre tous les aspects de la procédure. En fonction de l'objectif de votre observation, vous devrez peut-être envisager de vous asseoir dans un endroit bien en vue, car vous devez maximiser l'impact de votre présence, ou de vous asseoir dans une position neutre, pour garder un profil plus bas.

Vous souhaitez peut-être éviter d'être identifié à proximité de l'une des parties, des témoins ou des membres de la famille de l'accusé ou des victimes et de leurs partisans. Si vous souhaitez avoir accès à certaines de ces parties afin d'obtenir des commentaires de leur part, il est essentiel de maintenir à la fois une neutralité et une apparence de neutralité.

La partie de la salle d'audience réservée au grand public peut être la seule place disponible pour vous, mais cela peut ne pas maximiser l'impact de votre présence. De plus, le fait d'être assis dans la tribune du public peut rendre difficile l'observation attentive des débats.

Les procès pour crimes d'atrocité sont souvent très médiatisés, il n'est donc pas rare que les audiences publiques se tiennent dans des salles d'audience

bondées ou sous haute sécurité, ou dans des lieux autres que les tribunaux, surtout si le nombre d'accusés est important.

Certains tribunaux demandent aux observateurs de présenter des références ou de s'inscrire auprès d'un fonctionnaire du tribunal. Les membres de la presse ont généralement besoin d'un badge ou d'un document spécial, et les journalistes peuvent devoir fournir des documents supplémentaires, notamment des lettres de leur organe de presse ou des cartes de presse. Certains tribunaux peuvent avoir établi des règles écrites – telles que les Règles de bienséance de la CPI – en matière de participation aux audiences, qui peuvent fournir des informations utiles avant un procès.

L'accès aux zones du tribunal situées au-delà de la salle d'audience publique peut être limité.

« **J'étais habitué aux tribunaux kenyans où les avocats, le public, les journalistes et les accusés entrent tous par la même porte. Après une audience, tout le monde se retrouve dans les couloirs où les avocats, les journalistes et le public peuvent se mêler facilement. En général, c'est à distance que j'observe les procès portés devant la CPI. Chaque fois que je suis à La Haye, je suis frappé par l'aspect froid et clinique des procès – tout semble maintenu à distance. Vous n'avez pas du tout l'occasion d'interagir avec le tribunal lorsque vous êtes dans le public ».**

Tom Maliti – observateur de procès à l'OSJI

Chaque tribunal a adopté des règles concernant ce que vous êtes autorisé à apporter avec vous dans la salle d'audience. Il est courant que les appareils électroniques, y compris les téléphones mobiles et les appareils photo, soient interdits. Cela signifie que les observateurs des procès doivent venir préparés, avec du papier et des stylos. Pendant l'observation du procès, les observateurs doivent prendre des notes claires sur ce qui se passe. C'est important pour produire des rapports précis, mais aussi parce que le fait d'être perçu comme prenant des notes peut aider à indiquer qu'une attention particulière est accordée au procès et que l'attitude de toutes les parties est examinée avec minutie.

Toutefois, notez que dans certains pays, il est interdit aux personnes autres que les avocats participants et les médias de prendre des notes. Dans ce cas, il peut être nécessaire que vous demandiez au tribunal de faire une exception.

Même si la prise de notes est autorisée, les observateurs doivent comprendre que leurs notes risquent d'être confisquées ou examinées par la police ou d'autres autorités. Si ces préoccupations de sécurité posent problème, il est essentiel de prendre des notes générales et d'éviter de documenter tout ce qui pourrait mettre en danger d'autres personnes.

Dans d'autres cas, lorsque les risques pour la sécurité sont faibles, il est conseillé de prendre des notes détaillées et approfondies, tant pour la précision que pour l'historique du procès. Il est fort probable que vous deviez prendre des notes pour vous y référer ultérieurement, car les noms et lieux clés seront souvent mentionnés plusieurs fois au cours d'un procès.

Il est important de se montrer poli et respectueux envers le personnel du

tribunal. L'établissement de relations amicales peut être utile dans certaines situations : le personnel du tribunal peut parfois aider les observateurs à obtenir des enregistrements ou des documents pour leur travail.

Les membres de la société civile et les journalistes qui couvrent les Cours et tribunaux se connaissent souvent et peuvent être membres d'associations (in)formelles qui partagent des informations. Cela peut être une source utile de contacts et d'informations.

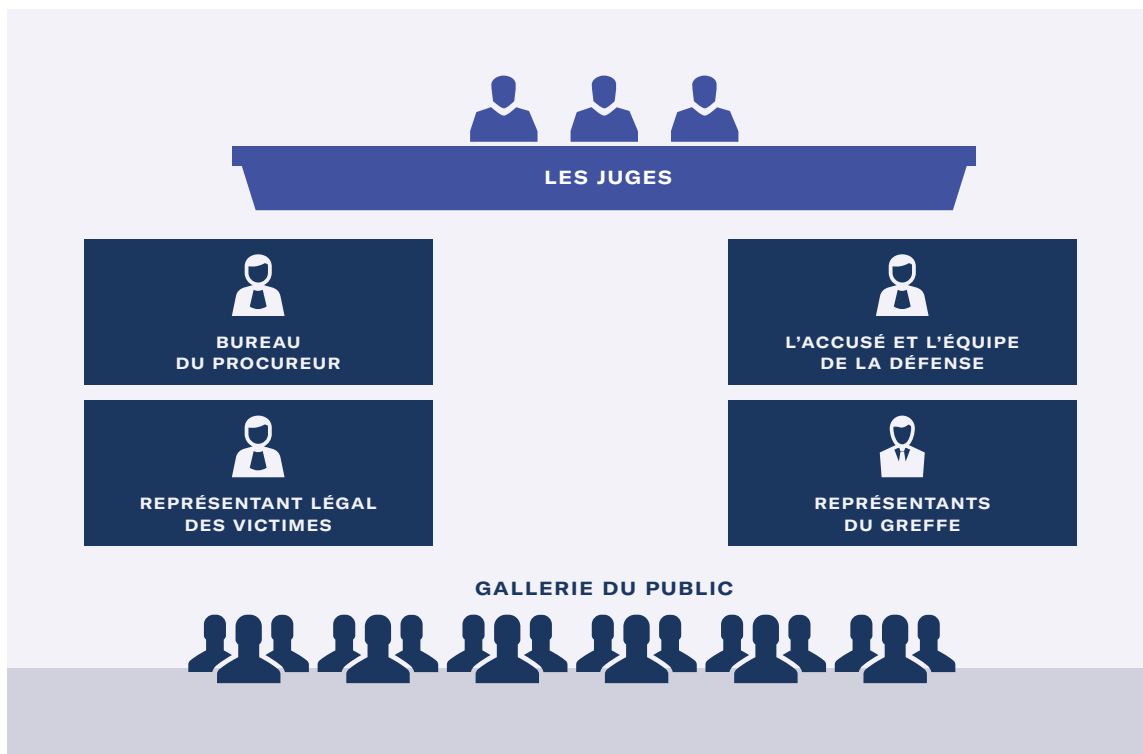
Exemple : observer un procès à la CPI

Pour entrer, vous passez par plusieurs niveaux de sécurité. Vous êtes assis derrière une cloison vitrée dans la tribune du public. Des écouteurs vous permettent d'entendre ce qui se passe dans le tribunal et des écrans vous permettent de voir des gros plans des personnes filmées.

Au centre de la salle d'audience, vous verrez un banc de trois juges, qui composent la chambre de première instance.

D'un côté de la salle d'audience se trouve l'équipe de l'accusation et de l'autre, la défense. L'accusé s'assoit sur le côté, derrière l'équipe de la défense. Le témoin interrogé sera assis au centre de la salle d'audience. Si un témoin protégé témoigne, son nom n'est pas révélé et les personnes assises dans la tribune du public ne peuvent pas le voir.

Les langues de travail de la CPI sont le français et l'anglais, et une interprétation simultanée dans ces deux langues est presque toujours effectuée via des casques.



2.2

CE QU'IL FAUT COUVRIR

Il n'y a pas de règles absolues ici : ce sur quoi vous choisissez d'écrire dépend de votre objectif principal. Cependant, vous devez effectuer des choix conscients afin d'être cohérent et de fournir à votre public ce qu'il attend.

« **En observant des procès pour crimes d'atrocité, on peut être tenté de se focaliser sur les points les plus dramatiques. Par exemple, certains avocats peuvent être particulièrement énergiques ou flamboyants lorsqu'ils présentent leur affaire. Cependant, il est préférable que l'énergie d'un observateur de procès soit consacrée à résumer les points clés du témoignage ou de la procédure qui semblent corroborer les accusations, ou les preuves antérieures, ou encore la cause de la partie qui avance ces preuves ».**

Wakabi Wairagala — observateur de procès auprès de l'OSJI

Ce que vous devez savoir :

En général, vous pouvez observer et prendre des notes sur tout ce qui se dit dans la salle d'audience. Souvent, cela signifie qu'il faut couvrir les témoignages. Toutefois, lorsque des preuves sensibles sont fournies ou lorsqu'un témoin craint des représailles, des mesures peuvent être prises pour protéger l'identité du témoin, par exemple en le soustrayant à la vue du public ou en déformant sa voix. Parfois, le tribunal peut se réunir à huis clos, auquel cas tous les spectateurs doivent quitter la salle d'audience, ou la salle d'audience elle-même est rendue inaccessible au public.

« **Toute personne qui décrit un crime sexuel ou sexiste en tant que témoin direct a déjà subi une pression psychologique extrême à la suite de ce qui s'est passé, et le fait de devoir raconter les événements avec des questions et un contre-interrogatoire dans une salle d'audience ne peut qu'ajouter à ce stress. Les témoins peuvent également être gravement stigmatisés dans leur communauté pour avoir vécu des violences sexuelles. Pour qu'ils puissent rentrer chez eux et reprendre leur vie après avoir témoigné, leur anonymat doit être garanti. Il est important que les observateurs rapportent entièrement ce que tout témoin a à dire, mais en même temps qu'ils respectent les mesures de protection mises en place afin de maintenir l'anonymat du témoin. Des détails horribles peuvent être partagés au tribunal. Les observateurs doivent rendre compte des faits et éviter le sensationnalisme ».**

Alix Vuillemin Grendel — conseillère principale à Women's Initiatives for Gender Justice

Exemple : témoignage sensible

Ce rapport d'observation du procès de Jean-Pierre Bemba devant la CPI relate les détails du témoignage d'une victime centrafricaine :

« La victime a/0542/08 a fait part de la stigmatisation dont elle a été victime à la suite de l'agression. Elle a également souffert de problèmes de santé résultant du viol et de l'abandon de son mari.

En assistant à cette agression, la fille de la victime était en larmes.

“Je leur ai dit que je ne me sentais pas bien, que j'avais mes règles et que je ne pouvais avoir de relations sexuelles”, a indiqué la victime. Les soldats congolais ont ignoré ses supplications. “L'un d'entre eux a écarté mes jambes et a introduit le canon de son arme dans mon vagin”.

Après l'agression, les soldats s'étaient éloignés en riant et en se moquant d'elle. “Ils ont abusé de moi et je me demande si c'est ainsi qu'ils se conduisent dans leur pays. Mettre le canon d'une arme dans le vagin d'une femme est inacceptable”, a-t-elle déclaré ».

En outre, toute personne de moins de 18 ans qui est identifiée comme victime ou accusée, ou qui comparait comme témoin, sera souvent spécialement protégée, avec des restrictions automatiques sur ce qui peut être communiqué. Par exemple, leur nom, leur école, leur lieu de travail – tous les détails qui pourraient les identifier – ne doivent pas être divulgués dans un rapport.

En règle générale, vous ne pouvez pas parler aux témoins avant ou après leur déposition. Les tribunaux ne peuvent pas empêcher les journalistes de rencontrer des témoins, mais tant les procureurs que les avocats de la défense donnent pour instruction aux témoins de ne pas parler aux journalistes. Il s'agit d'éviter que des articles contredisant leur témoignage ne soient publiés dans la presse.

Certains experts appelés à témoigner peuvent avoir déjà publié des livres ou des articles de presse, et leurs travaux peuvent être examinés. De plus, tous les documents et photographies présentés en audience publique peuvent faire l'objet d'un rapport.

Exemple : fournir un contexte historique

Ce rapport d'observation examine une question clé d'un procès devant la CPI, afin d'aider le public à comprendre ce que les avocats de la défense demandent et pourquoi leur demande est importante :

« C'est la première fois depuis le début des travaux de la CPI en 2002 que l'article 31 est invoqué par une équipe de la défense. Jusqu'à présent, aucune chambre de première instance n'a eu à se prononcer sur la question de savoir qui est responsable de la présentation des preuves en relation avec les dispositions de l'article 31. En outre, aucune chambre de première instance ne s'est prononcée sur le niveau de preuve nécessaire pour prouver les moyens de défense au titre de l'article 31 ».

Une partie de votre observation pourrait consister à parler à l'accusation, à la défense, voire aux juges. Parfois, il s'agit d'informations générales et parfois d'une citation ou d'une interview publique. Vous pouvez développer vos propres sources et contacter directement les membres de l'accusation, de la défense et du pouvoir judiciaire. C'est à vos sources de décider si elles veulent vous parler.



<https://french.bembatrial.org/2012/06/la-victime-ma-fille-etait-en-larmes-lorsquelle-a-vu-un-homme-de-m-bemba-magresser/>



<https://www.ijmonitor.org/2019/02/ongwens-lawyers-ask-judges-to-rule-on-evidence-required-to-prove-mental-disease-and-duress-defense/>

« Je suis bien conscient du fait qu'un observateur fournit un aperçu des procédures. Et pour cette raison, je ne pense pas pouvoir couvrir tous les détails de ce qui s'y produit. Ce que je veux dire c'est que je suis seul pour couvrir le procès. Les équipes juridiques du tribunal sont beaucoup plus nombreuses. Donc, évidemment, ils sont mieux placés pour connaître tous les détails d'une affaire ».

Tom Maliti — observateur de procès à l'OSJI

Il est essentiel de faire des recherches sur une affaire ou un tribunal avant le début du procès. Les textes juridiques de base de la Cour, les actes d'accusation, le calendrier des audiences, les décisions, les profils des juges et des autres membres du personnel, ainsi que les transcriptions et éventuellement la diffusion vidéo en direct des procédures judiciaires peuvent être disponibles. Vous pouvez également vous abonner à des communications régulières de la presse et des médias. Soyez au courant des conférences de presse ou des briefings auxquels vous pouvez assister.

« Au début, bien sûr, on n'a pas le détail complet des chefs d'accusation dans la tête, mais avec le temps, on se familiarise avec le document et les accusations, car on s'y réfère constamment. Ainsi, l'une des choses que je fais, lorsque j'observe une nouvelle affaire, c'est de procéder à une recherche rapide de termes à la fin de la journée d'observation pour vérifier si certains détails figurent dans le document contenant les accusations ou dans le mémoire préalable au procès ».

Tom Maliti — observateur de procès à l'OSJI

Un avocat de la défense ou un représentant légal de la victime et/ou de ses proches peut également avoir accès au dossier et peut être en mesure de fournir toutes les pièces nécessaires.

« J'ai configuré mon flux d'informations de sorte que toute information concernant le pays ou la région concernés par le procès apparaisse en haut de mon flux. Et je cherche des rapports et des livres sur le contexte pour donner une vue d'ensemble de ce qui s'est passé ».

Tom Maliti — observateur de procès à l'OSJI

L'observation peut porter uniquement sur le respect de la procédure et sur le fait qu'un procès est équitable, et pas nécessairement sur le fond de l'affaire en question. Si tel est le cas, les observateurs évalueront le respect des normes internationales dans le cadre de la mise en œuvre d'une procédure régulière par un tribunal indépendant, impartial et compétent.

En général, les observateurs des procès ne jouent aucun rôle dans l'évaluation des preuves et des arguments présentés par les parties ou dans l'appréciation de la culpabilité ou de l'innocence de l'accusé. Le travail des observateurs consiste plutôt à rapporter ce qu'ils voient et entendent.

« Il est très fréquent que les témoignages de l'accusation fassent l'objet de nombreux reportages et soient largement diffusés et débattus. Alors que ceux des témoins de la défense ne sont pas aussi largement diffusés, ou bien leur témoignage n'est pas consigné avec autant de détails. Cela peut être dû à un manque de neutralité ou au fait que nous formulons nos propres hypothèses internes sur la crédibilité des témoins. Mais c'est aux juges qu'il revient d'en décider. Nous devons comprendre et rapporter ce que le témoin affirme ou déclare sans rien modifier. Sinon, nous ne rapportons pas ses propos comme des faits ».

Jennifer Easterday — observatrice de procès auprès de l'OSJI et de l'UC Berkeley War Crimes Studies Center (désormais Center for Human Rights and International Justice)

Toutefois, certains procès peuvent exiger que l'observateur examine le bien-fondé de la Cour elle-même. Les poursuites engagées contre des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et des personnalités politiques pour l'exercice légitime et pacifique de leurs droits fondamentaux devraient être une source de préoccupation. De telles procédures pourraient indiquer que le procès est un « procès spectacle » plutôt qu'une véritable et légitime recherche de la vérité et de la justice.

LISTE DE CONTRÔLE SUR LA MÉTHODOLOGIE D'OBSERVATION DES PROCÈS POUR CRIMES D'ATROCITÉ

- ✓ Vous devrez choisir ce sur quoi vous vous focalisez pour votre rapport.
- ✓ Faites des recherches complètes afin de connaître tous les détails pertinents de l'affaire.
- ✓ Soyez conscient des restrictions imposées aux témoins et des protections mises en place par le tribunal
- ✓ Votre travail ne consiste généralement pas à évaluer les preuves, mais vous devrez peut-être évoquer le droit à un procès équitable.